

Protocole sanitaire de rentrée dans le contexte du COVID-19 Groupe Scolaire Monet (**élémentaire**)

1. Préalable :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans les établissements scolaires. Ils en informent les chefs d'établissement ou les directeurs.
- Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés ou des contacts à risques (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires)
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs, les prestataires et les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

2. La distanciation physique

- Dans les espaces clos (salles de classe, CDI), la distanciation physique sera appliquée lorsqu'elle sera possible.
- L'organisation des salles de classes est faite de manière à assurer :
 - un espace de plus d'un mètre entre toutes les tables,
 - un espace de plus d'1 m50 entre les tables et le tableau
 -
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais doit être maintenue au maximum possible.

3. Les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

3.1 Le lavage des mains

- Installation de distributeur de savon liquide dans les sanitaires.
- L'utilisation d'une solution hydro alcoolique est le mode principal de lavage des mains utilisés à l'école. Elle se fait sous l'étroite surveillance de l'enseignant, généralement lors d'un moment collectif en classe.
- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima:
 - à l'arrivée dans l'établissement;
 - après être allé aux toilettes;
 - avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- Des distributeurs de gel hydro alcoolique à pied sont placés à l'entrée de l'école élémentaire, de l'école maternelle, du secrétariat et de la salle des professeurs.

3.2 Le port du masque

- Il est obligatoire pour tous les adultes de l'école (enseignant, équipe de direction, ASEM, AVS).
- Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire;
- pour les élèves du CP au CM1, le port du masque n'est pas recommandé ;
- pour les CM2 le port du masque «grand public» est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
-

3.3 La ventilation des classes et autres locaux

- L'aération des locaux est effectuée avant l'arrivée des élèves, durant leur temps de récréation et durant la pause du midi.

4. Limitation du brassage

- Organisation du déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants entre groupes.
- Les arrivées : Pour les élèves de cycle 3, l'accueil du matin ne se fait plus sur la cour de récréation : Chaque élève rejoint directement sa classe ou un lieu identifié auparavant. Les élèves de cycle 2 rejoignent des zones identifiées et espacées de celles des autres classes.
- Les départs : Une sortie des classes ordonnées a été identifiées par les enseignants afin de limiter tout « engorgement » et regroupement inutile.
- Les récréations se font de manière à éviter le brassage de classe différente :

5. Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

- Le nettoyage et la désinfection des sols et des grandes surfaces est réalisé une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection des surfaces plus fréquemment touchées par les élèves plusieurs fois par jour (poignets, rambardes, sanitaires...)
- Les enseignants utilisent des lingettes désinfectantes si besoin est (éternuement sur une surface...)

6. La formation, l'information et la communication

- L'infirmière scolaire, en lien avec le médecin scolaire, forme le personnel de direction, les professeurs et tous les autres personnels aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les formations et sensibilisations pour les élèves auront lieu dès les premiers jours.

7. Enseigner dans sa classe en se protégeant

- Safe Zone: Délimitation sur le sol en classe d'une zone de protection pour l'enseignant : zone autour du bureau dans laquelle les élèves ne peuvent pénétrer. (pour la protection des affaires personnelles, changement de masque, essuyage des lunettes, etc...)
- Correction et autre gestes quotidiens: Report dans le temps de certains gestes comme la correction du travail, de manière à ne pas les réaliser dans l'urgence mais au calme, ou la prise en compte des gestes barrières est plus aisée.
- ASEM/ enseignant de maternelle: Une particularité de l'école maternelle réside dans un plus grand besoin d'accompagnement des enseignants et ASEM. Audelà de l'aide à effectuer les gestes du quotidien, le besoin d'être rassuré passe parfois par le contact physique. Les ASEM et les enseignantes de maternelle doivent veiller à se laver régulièrement les mains. (Un lavage toute les 30 minutes est conseillé.)

8. Les parents

- Les parents seront informés des conditions de fonctionnement de l'école
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières
- de la surveillance des symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école.
- De l'obligation de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer.
- De la procédure mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un enfant
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé
- des points et horaires d'accueil et de sortie.
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.
- De l'organisation de la demi-pension.

Protocole sanitaire de rentrée dans le contexte du COVID-19 Groupe Scolaire Monet (**secondaire**)

1. Préalable :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans les établissements scolaires. Ils en informent le chef d'établissement ou la vie scolaire
- Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés ou des contacts à risques (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires)
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs, les prestataires et les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

2. La distanciation physique

- Dans les espaces clos (salles de classe, CDI), la distanciation physique sera appliquée lorsqu'elle sera possible.
- L'organisation des salles de classes est faite de manière à assurer :
 - un espace de plus d'un mètre entre toutes les tables,
 - un espace de plus d'1 m50 entre les tables et le tableau
 - 20 élèves par classe maximum
 - Nouveaux sens de circulation dans les escaliers et couloirs
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais doit être maintenue au maximum possible.

3. Les gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

3.1 Le lavage des mains

- Installation de distributeur de savon liquide dans les sanitaires.
- Gel hydro alcoolique disponible dans toutes les salles

- L'utilisation d'une solution hydro alcoolique et de savon sont les modes principaux de lavage des mains utilisés au collège. LA vie scolaire est en charge de la régulation des flux pour l'accès aux toilettes.
- Le lavage des mains doit être réalisé, à minima:
 - à l'arrivée dans l'établissement;
 - après être allé aux toilettes;
 - avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique à pied sont placés à toutes les entrées de l'établissement, du secrétariat et de la salle des professeurs.

3.2 Le port du masque

- Il est obligatoire pour tous les adultes de l'établissement (enseignant, équipe de direction, AVS).
- Il est obligatoire pour tous les élèves du collège dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (pratiques sportives). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation par les enseignants d'EPS qui adapteront leurs activités.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

3.3 La ventilation des classes et autres locaux

- L'aération des locaux est effectuée avant l'arrivée des élèves, durant leur temps de récréation et durant la pause du midi.

4. Limitation du brassage

- Organisation du déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible les regroupements et les croisements importants entre groupes.
- Les arrivées : Entrées et sorties différenciées entre les niveaux (6^e-5^e et 4^e-3^e)
- Les récréations se font de manière à éviter le brassage : Les élèves pourront utiliser l'ensemble des espaces extérieurs du collège

5. Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

- Le nettoyage et la désinfection des sols et des grandes surfaces est réalisé une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection des surfaces plus fréquemment touchées par les élèves plusieurs fois par jour (poignets, rambardes, sanitaires...)
- Les enseignants utilisent des lingettes désinfectantes si besoin est (éternuement sur une surface...)

6. La formation, l'information et la communication

- L'infirmière scolaire, en lien avec le médecin scolaire, forme le personnel de direction, les professeurs et tous les autres personnels aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les formations et sensibilisations pour les élèves auront lieu dès les premiers jours et pour chaque classe.

7. Usagers

- Les usagers et prestataires ne peuvent entrer dans l'établissement uniquement sur rendez-vous et en respectant les consignes de sécurité

▪ **9. Isolement**

Un espace sera dédié pour l'isolement d'un cas suspect

8. Les parents

- Les parents seront informés des conditions de fonctionnement de l'école
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières
- de la surveillance des symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école.
- De l'obligation de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer.
- De la procédure mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un enfant
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé
- des points et horaires d'accueil et de sortie.
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.
- De la suppression du service de demi-pension.

Message de la santé scolaire aux parents d'élève

Rentrée 2020

L'équipe de santé scolaire du pôle Casablanca est heureuse de pouvoir de nouveau accueillir votre enfant dans l'un de nos établissements.

L'état d'urgence sanitaire est encore de rigueur, il nous faut apprendre à vivre avec...

A cet effet, nous sollicitons votre collaboration pour limiter tout risque de transmission ou de contamination de votre enfant dans le cadre scolaire.

Ainsi nous vous demandons pour les semaines à venir :

- De vérifier systématiquement quotidiennement la température de votre enfant
- De ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il est malade (fièvre, toux ; maux de gorge, troubles digestifs, perte de goût ou d'odorat...) ou si l'un des ses proches présente un test positif
- De le sensibiliser et l'initier à la maison aux gestes barrières (distanciation, lavage des mains, port de masque...)
- De lui fournir un ou deux masques (obligatoire au-delà de 11 ans) et/ou des mouchoirs jetables si nécessaire...
- De fournir un certificat médical du médecin traitant de l'enfant en cas de pathologie chronique ou de handicap, pour les élèves bénéficiant dans le cadre scolaire d'un PAI ou PPS Santé, attestant de la non contre indication à une scolarité en présentiel et/ou du port d'un masque à titre exceptionnel pour un enfant de moins de 11ans (pour les pathologies les plus exposées : respiratoire, cardiaque, diabète...).
- Pour rappel le port du masque est obligatoire pour les AVS/AESH dans le cadre des PPS
- D'avertir l'établissement et/ou l'école en cas de test positif chez votre enfant, ainsi que les établissements de la fratrie de l'enfant Covid positif.

Pour la sécurité de vos enfants, les établissements et/ou les classes seront organisées de manière à permettre le respect de tous les gestes barrière préconisés par le protocole sanitaire.

Si un enfant présente, en période scolaire, des signes pouvant évoquer une infection CoViD, l'établissement appliquera la procédure suivante : isolement de l'enfant dans un espace dédié, contrôle ou mise en place d'un masque, appel des parents pour un retour « obligatoire » à domicile (qui ne pourra s'effectuer qu'avec les parents ou la personne habilitée) et demande d'un certificat médical pour le retour en classe (médecin traitant).

En cas de dépistage d'un cas dans une classe, les familles de tous les enfants contacts seront informées et la procédure à suivre leur sera indiquée (par les autorités sanitaires en charge de l'épidémie).

Le service de santé de santé scolaire est en permanence à la disposition des familles pour toute information complémentaire.

Nous vous souhaitons ainsi qu'à votre enfant une bonne reprise scolaire dans des circonstances, mondialement, « exceptionnelles ».

L'équipe de santé scolaire.